

Interpellations

Le mardi 19 juin 1973

Par l'honorable sénateur Argue:

25 janvier—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur—

(1) le traitement dégradant et inhumain qu'on fait subir aux pensionnés de la vieillesse dans les institutions à soins minimaux en leur laissant une partie insuffisante de leur pension de vieillesse dans chaque province, cette portion se situant entre 50 et 87 cents par jour;

(2) les privations et l'atteinte à la dignité qu'entraîne le fait d'avoir un montant si minime pour subvenir à tous leurs besoins, à part le logement et la pension, c'est-à-dire vêtements, distractions, tabac, autobus, médicaments, cadeaux, journaux, repas à l'extérieur, dons à l'église, etc.;

(3) le fait que les pensionnés ne touchent même pas une partie des récents relèvements des pensions de vieillesse accordés par le gouvernement fédéral, vu que cette augmentation a été confisquée par les pouvoirs provinciaux et que par conséquent l'augmentation de la pension va en fait dans les caisses des provinces ou des institutions au lieu de profiter aux pensionnés;

(4) la nécessité que le gouvernement fédéral prenne la tête d'un mouvement visant à ce que tous les pensionnés de ces institutions reçoivent au moins la moitié de leur pension, c'est-à-dire environ \$75 par mois, pour leurs besoins personnels.